



Aix en Provence le 21 août 2026

Contribution du CIQ Cézanne Torse à la concertation sur la modification n°2 du PLUI.

Le dossier mis en consultation des citoyens à l'occasion de la concertation sur la modification n° 2 du PLUI présente diverses pistes d'évolution envisagées avec lesquelles on ne peut être que d'accord. Le CIQ Cézanne Torse constate cependant que ces pistes sont très générales et ne sont, dans leur grande majorité, accompagnées d'aucune proposition concrète.

En ce qui concerne notre quartier, nous appelons plus particulièrement votre attention sur les 4 points suivants :

1 Mettre à jour certains emplacements réservés

Sur ce point important, le CIQ indique que tous les ER situés dans notre quartier doivent être maintenus. C'est en particulier le cas de l'ER 200 qui concerne la rue du RICM. Le maintien de cet ER, considéré par une majorité de la population de l'est d'Aix en Provence

comme nécessaire, doit notamment être mobilisé pour permettre la mise aux normes des trottoirs afin de faciliter la circulation des piétons et des PMR tout en maintenant le double sens de circulation actuel.

Dans la contribution déposée à l'occasion de l'enquête publique de 2024, le CIQ avait fait diverses propositions pour la création de nouveaux ER permettant notamment d'améliorer la circulation des piétons sur l'avenue de Ecoles militaires et pour faciliter l'accès au plateau boisé de Bibémus via la promenade du Roc Fleuri. Toutes ces propositions (cf. document joint) qui n'ont pas été prises en compte dans le PLUI adopté en décembre 2024 restent d'actualité.

2 Inciter l'intermodalité pour des déplacements quotidiens plus fluides.

Le quartier a bénéficié en 2025 de la création d'une bande cyclable sur le boulevard des Poilus et d'une piste cyclable sur l'avenue des Déportés (entre le rond point du Champ de Mars et celui de la traverse Saint Pierre). Il conviendrait que cette piste cyclable soit prolongée , le cas échéant, sous forme de bande cyclable sur l'avenue des Déportés jusqu'à la jonction avec le cours Gambetta.

3 Valoriser les paysages naturels, agricoles et urbains qui constituent le cadre de vie quotidien

En juin 2016, la mairie a mis à disposition d'une association implantée sur le site de la bastide Constant un terrain arboré situé près de la Tour d'Aygosi pour permettre le stationnement des voitures des agents de cette association. Cette décision a déclenché une forte opposition des habitants du quartier : le CIQ est intervenu à diverse reprises à ce sujet auprès de la municipalité et une pétition faite à l'initiative du conseil syndical de la Tour d'Aygosi a recueilli plus de 4000 signatures.

Le terrain en question correspond à une parcelle (BK 0004) classée dans le PLUI en zone UP (zone correspondant aux secteurs d'équipements d'intérêt collectif ayant pour vocation de permettre la structuration des pôles d'équipement collectifs). Dans le détail, la notice correspondant à cette parcelle (cf. document joint) précise curieusement que cette parcelle est classée à la fois en zone UP et en zone N (qui correspond aux espaces à vocation naturelle, agricole et forestière du territoire). Ce double zonage est source de confusion. En conséquence, le CIQ demande à ce que cette parcelle soit exclusivement classée en zone N ce qui devrait conduire à ce qu'elle ne puisse plus, à l'avenir, être transformée, même à titre provisoire, en parking.

4 Renforcer la protection face aux risques

Le risque incendie est très prégnant dans notre quartier. A cet égard le CIQ attendait beaucoup du PPRIF concerté pendant de nombreux mois et nous avons été déçus des dispositions retenues en définitive qui ne nous paraissent pas être à la hauteur des enjeux en la matière dans notre quartier.

Certes un certain nombre d'aménagements techniques (création de voies ou d'aires de retournement) sont prévus dans ce PPRIF dans notre quartier mais la défendabilité de la promenade du Roc Fleuri qui est entré dans le patrimoine de la commune en 2018 n'est aucunement assuré. Ce vaste espace naturel n'est doté d'aucun point d'eau incendie opérationnel (60 m³ par heure durant 2 heures avec une pression de 1 bar). Il existe certes dans la promenade un réseau de canalisations relevant de la Société du Canal de Provence mais ces canalisations de 15 cm de diamètre n'offrent qu'un débit de 15 m³ par heure et il n'y a qu'une sortie d'eau sur tout ce territoire. C'est manifestement insuffisant et il faut rappeler qu'un début d'incendie a été constaté en août 2024 dans ce secteur.

Michel Braunstein

Président du CIQ Cézanne Torse